

AVIS PUBLIC
Demandes de démolition :
2016-16 et 2016-18



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **10 mai** 2016, à 19 h, au Carrefour Notre-Dame situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur les demandes ayant trait aux immeubles suivants :

26, 146^e Avenue et 52, rue Auclair

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition desdits immeubles doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la séance prévue pour l'étude de ces demandes.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 25 avril 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
